

LIQUIPROTEIN^{MC} – Formule nutritive

OCTOBRE 2015

Marque de commerce : LiquiProtein

Dénomination commune : Formules nutritives - protéines

Fabricant : Abbott

Forme : Liquide

Format : 54 ml

Avis de refus d'inscription à la Liste du RGAM

DESCRIPTION DU MÉDICAMENT

LiquiProtein^{MC} est un supplément protéique liquide et stérile destiné aux patients alimentés par sonde entérale qui ont des besoins accrus en protéines. Un autre supplément protéique est inscrit à la section des médicaments d'exception de la *Liste de médicaments* du régime général, soit Beneprotein^{MC}. L'indication reconnue pour le paiement de ce produit est : pour augmenter la teneur protéique des autres formules nutritives. Il s'agit de la première évaluation de LiquiProtein^{MC} par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

VALEUR THÉRAPEUTIQUE

LiquiProtein^{MC} se distingue de Beneprotein^{MC} du fait qu'il est composé de protéines hydrolysées plutôt que de protéines intactes. De plus, il est disponible sous forme de liquide stérile plutôt que sous forme de poudre. Selon la documentation scientifique consultée, la digestibilité, l'absorption et la biodisponibilité des protéines hydrolysées seraient meilleures que celles des protéines intactes. La tolérance serait aussi améliorée. En effet, les diarrhées seraient moindres. Ces bénéfices apportent peu cliniquement considérant que LiquiProtein^{MC} devrait être utilisé en combinaison avec des solutions de nutrition entérale standards qui contiennent des protéines intactes (Koopman 2009). Par ailleurs, bien que la préparation de Beneprotein^{MC} soit relativement simple, le format liquide de LiquiProtein^{MC} nécessite moins de manipulation de la part du patient. Toutefois, le fabricant recommande de diluer le produit (1:1) dans l'eau. Cela compromet la stérilité du produit et complexifie la préparation.

En conclusion, bien que LiquiProtein^{MC} présente des caractéristiques distinctes de Beneprotein^{MC}, l'INESSS juge que les bénéfices qu'il procure sont comparables. Par conséquent, LiquiProtein^{MC} satisfait au critère de la valeur thérapeutique.

JUSTESSE DU PRIX ET RAPPORT ENTRE LE COÛT ET L'EFFICACITÉ

Le prix de LiquiProtein^{MC} est de 1,25 \$ pour un format de 54 ml. Son coût par gramme de protéine est de 0,1389 \$; il est plus élevé que celui de Beneprotein^{MC} (0,0787 \$). Ainsi, sur la base de bénéfices semblables à ceux de son comparateur, LiquiProtein^{MC} ne satisfait pas aux critères économique et pharmacoéconomique.

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION ET SUR LES AUTRES COMPOSANTES DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES (ÉCONOMIE DE LA SANTÉ, OBJET DU RÉGIME GÉNÉRAL, CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES)

Comme un supplément protéique est inscrit à la *Liste de médicaments*, LiquiProtein^{MC} ne permet pas de combler un besoin de santé.

RECOMMANDATION

L'INESSS a considéré les éléments suivants pour formuler sa recommandation :

- La valeur thérapeutique des suppléments protéiques pour augmenter la teneur protéique des autres formules nutritives a déjà été reconnue.
- Du point de vue thérapeutique, quoique LiquiProtein^{MC} présente des caractéristiques distinctes de son comparateur, l'INESSS juge que les bénéfices qu'il procure sont comparables.
- Sur la base de bénéfices semblables à son comparateur, le coût par gramme de protéine de LiquiProtein^{MC} est plus élevé.

En tenant compte de l'ensemble des critères prévus à la loi, l'INESSS recommande au ministre de ne pas inscrire LiquiProtein^{MC} à la *Liste de médicaments* du régime général.

PRINCIPALE RÉFÉRENCE UTILISÉE

- **Koopman R, Crombach, Gijzen, et coll.** Ingestion of a protein hydrolysate is accompanied by an accelerated in vivo digestion and absorption rate when compared with its intact protein. *Am J Clin Nutr* 2009;90:106-15.

Des références, publiées ou non publiées, ont été consultées.

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).